



SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARON

19 AVR. 2016

COURRIER ARRIVÉE

DELIB. N° 10 /2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2016
A LA MAIRIE DE GRAND-SANTI

Nombre de délégués en exercice : 31

Délégués présents : 17

Procuration : 2

De M. Albéric BENTH à Mme Arlène BOURGUIGNON
De Mme Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND

Date de convocation du Conseil :

Le 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 7 avril à quinze heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Grand-Santi sous la Présidence de **Léon BERTRAND, Président.**

Vote :

- Pour : 17 + 2 procurations
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de Séance :

M. Jules DEIE

Présents : - M. ANELLI Serge, Conseiller - Mme BARDURY Agnès, Conseillère
- M. BERTRAND Léon, Président - Mme BOURGUIGNON Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - M. BRIEU Bernard, 1^{er} Vice-Président
- M. CHAUMET Chris, Conseiller - M. DEIE Jules, 5^{ème} Vice-Président
- M. EDWIN Moïse, Conseiller - M. GONTRAND Jean, 6^{ème} Vice-Président
- M. JACOBIE Micky, 7^{ème} Vice-Président - Mme LO-A-TJON Josette, Conseillère - M. MARTIN Paul, 4^{ème} Vice-Président
- M. PESNA Bendy, Conseiller - Mme PIERRE Myriam, Suppléante (de M. Jean-Paul FERREIRA) - M. SELLIER Bernard, Conseiller - M. VERDA Joseph, Conseiller - YA Tchoua, Conseiller.

Absents non excusés : - Mme ABIENSO Marie-Thérèse, Conseillère - Mme AFOEDINI Linda, Conseillère - Mme AGESILAS Sylviana, Conseillère - Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - Mme AYAITE Christiane, Conseillère -- M. VERDAN Michel, Conseiller

Absents excusés : --M. BENTH Albéric, 2^{ème} Vice-Président (Procuration à Mme Arlène BOURGUIGNON) - Mme CHARLES Marie -Hélène, Conseillère - Mme CHARLES Sophie, Conseillère (Procuration à M. Léon BERTRAND) - M. DOLIANKI Paul, 3^{ème} Vice-Président - Mme FJEKE Bénédicte, Conseillère - M. PATIENT Georges, Conseiller - Mme SAÏTI Diana, Conseillère - Mme VELAYOUDON Yvonne, Conseillère

Objet : Projet de rédaction d'une motion concernant l'ouvrage de franchissement sur le Maroni

Monsieur le Président expose :

Pour mesurer les enjeux liés à la volonté d'une infrastructure de franchissement sur le Bas Maroni, qui permettrait de concrétiser les éléments d'une coopération entre les 2 zones frontalières, la Guyane et le Suriname.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE

DÉCIDE :

- **De rédiger** cette motion,
- **D'Autoriser** le Président à transmettre cette motion à toutes les autorités concernées,

- D'Autoriser le Président à signer tous les documents administratifs.



le jeudi 7 avril 2016

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT DE LA CCOG

Léon BERTRAND

Transmis en Sous-Préfecture le : **19 AVR. 2016**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne ou d'un recours gracieux auprès du Président étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes ne résidant pas dans le ressort du Tribunal administratif de Cayenne, disposent d'un délai supplémentaire d'un mois pour former un recours. Ce même délai est augmenté de deux mois pour les étrangers.

